



FACTURE ÉLECTRONIQUE

LE GUIDE DE MISE EN CONFORMITÉ

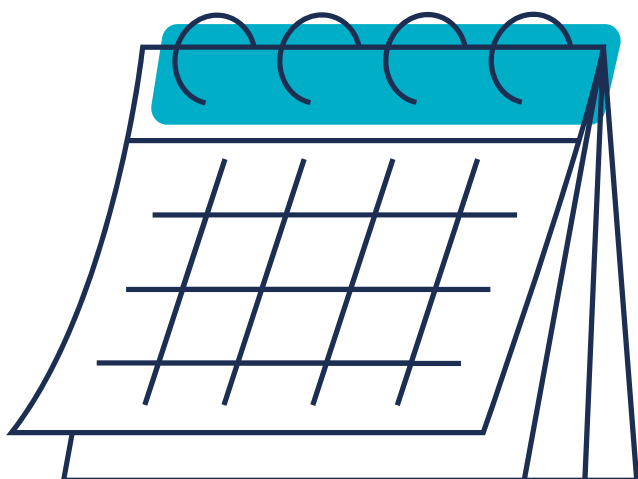
COMPRENDRE, CHOISIR, SE METTRE EN CONFORMITÉ

ÉDITION SEPTEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

- 01** INTRODUCTION
- 02** RÉGLEMENTATION ET CADRE LÉGAL
- 03** LES ENJEUX
- 04** LE FONCTIONNEMENT
- 05** LES AVANTAGES
- 06** LES PLATEFORMES AGRÉÉES (PA)
- 07** LES SOLUTIONS COMPATIBLES (SC)
- 08** L'ANNUAIRE
- 09** LES RISQUES ENCOURUS
- 10** MISE EN OEUVRE ET TRANSITION
- 11** CONCLUSION

INTRODUCTION



La facturation électronique entre désormais dans une phase concrète de déploiement en France.

Depuis le 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent être en capacité de recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI doivent également pouvoir les émettre, avant une généralisation progressive aux PME et micro-entreprises **à partir du 1er septembre 2027**.

Cette réforme ne se limite pas à un simple changement de format de facture. **Elle transforme les habitudes de travail, les flux comptables, la relation entre les entreprises et leurs clients**, ainsi que la manière dont les données sont transmises à l'administration fiscale.



La réforme est pilotée par la DGFIP : depuis le 1er septembre 2026, les entreprises doivent passer par une plateforme agréée par l'État pour transmettre/recevoir leurs factures.

Le Portail Public de Facturation joue un rôle d'infrastructure : il s'appuie notamment sur l'annuaire qui recense les entreprises et indique leur plateforme agréée de réception.

En pratique, ce sont les Plateformes Agréées (PA) qui ont un rôle central dans le dispositif et la transmission d'informations à l'administration.

RÈGLEMENTATION ET CADRE LÉGAL

La **facturation électronique** devient progressivement **obligatoire** pour **les entreprises françaises assujetties à la TVA**. Cette réforme vise à moderniser les échanges entre entreprises, à simplifier la gestion administrative et à renforcer la transmission des données à l'administration fiscale.

Depuis le **1er septembre 2026**, **toutes les entreprises doivent être en capacité de recevoir** des factures électroniques. Aussi, **les grandes entreprises et les ETI** doivent également pouvoir **émettre** leurs factures électroniques.

L'obligation d'émission sera ensuite étendue aux PME, TPE et micro-entreprises à partir du 1er septembre 2027.

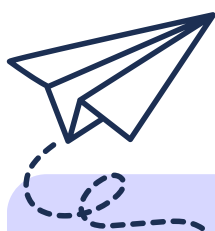
1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Réception obligatoire pour toutes les entreprises.

Émission obligatoire pour les grandes entreprises et les ETI.

1^{ER} SEPTEMBRE 2027

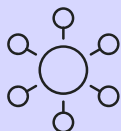
Émission obligatoire pour les PME, TPE et micro-entreprises.



La réforme repose sur **deux grands volets** : **l'e-invoicing**, qui concerne l'émission et la réception des factures électroniques entre entreprises assujetties à la TVA établies en France, et **l'e-reporting**, qui concerne la **transmission de certaines données** de transaction et de paiement à l'administration fiscale.

Concrètement, pour **les entreprises soumises à l'émission** depuis septembre 2026, en plus de la réception, **les factures ne peuvent plus être simplement envoyées sous forme de PDF par e-mail**. Elles doivent transiter **par une plateforme agréée par l'État**, directement ou via une solution compatible, afin de garantir la conformité des échanges, la traçabilité des flux et la transmission des données attendues. **Pour les TPE, PME et micro-entreprises, cela interviendra en septembre 2027.**

QUI SONT LES ACTEURS

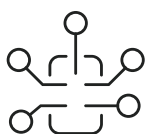


LES PLATEFORMES AGRÉÉES

Les Plateformes Agréées sont **des plateformes privées immatriculées par l'administration fiscale**. Elles permettent aux entreprises d'**émettre, de recevoir et de transmettre** leurs factures électroniques dans un cadre conforme.

Elles **assurent** notamment la **transmission des factures** entre fournisseurs et clients, la **gestion des statuts** de traitement, ainsi que la remontée des données attendues vers l'administration.

Depuis la mise en œuvre de la réforme, les entreprises doivent utiliser une plateforme agréée pour transmettre leurs factures électroniques et leurs données obligatoires.



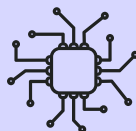
LES SOLUTIONS COMPATIBLES

Les Solutions Compatibles sont **les logiciels** utilisés par les entreprises et les cabinets pour **préparer, générer ou traiter les factures**.

Elles peuvent être **connectées à une Plateforme Agréée** afin de fluidifier les échanges et d'intégrer la facturation électronique dans les outils déjà utilisés : logiciel de comptabilité, gestion commerciale, facturation, GED ou outil métier.

Une Solution Compatible ne remplace pas une Plateforme Agréée. **Elle ne peut pas transmettre directement les factures ou les données de e-reporting à l'administration**, sauf si elle devient elle-même plateforme agréée.

L'ANNUAIRE



L'Annuaire, anciennement Portail Public de Facturation, ou PPF, conserve un rôle structurant dans l'écosystème. Il n'a plus vocation à être la plateforme gratuite utilisée directement par les entreprises pour gérer leurs factures B2B privées.

Son rôle est principalement centré sur l'annuaire, la concentration des données et la transmission des informations nécessaires à l'administration fiscale. Les services de l'annuaire et la collecte des données transmises par les plateformes agréées sont décrits dans les spécifications externes de la réforme.

LES ENJEUX



GARANTIR LA CONFORMITÉ FISCALE

La réforme impose un nouveau cadre pour l'émission, la réception et la transmission des données de facturation. **Les entreprises doivent s'assurer que leurs outils, leurs processus et leurs plateformes respectent les exigences prévues.**

L'enjeu est donc de limiter les risques de non-conformité, d'erreurs de transmission ou de blocage dans le traitement des factures.



OPTIMISER LES PROCESSUS INTERNES

La facturation électronique permet d'**automatiser une partie des tâches** liées à la gestion des factures : saisie, rapprochement, suivi des statuts, validation, relances et archivage.

Pour les équipes comptables et administratives, cela **représente un gain de temps important et une réduction des tâches manuelles à faible valeur ajoutée.**



FIABILISER LES DONNÉES

La qualité des données devient un point central. Une facture électronique conforme repose sur des **informations fiables** : identité de l'entreprise, SIREN, adresses, TVA intracom, coordonnées clients et fournisseurs, mentions obligatoires, statuts de paiement.

Avant même le choix d'une plateforme, les entreprises doivent donc vérifier et mettre à jour leurs bases de données.



ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT ET LES PAIEMENTS

Grâce au suivi automatisé des statuts, les entreprises peuvent mieux **piloter** le cycle de vie des factures : dépôt, réception, validation, rejet, paiement.

Cette meilleure visibilité peut contribuer à réduire **les délais de traitement**, limiter les litiges et **améliorer la gestion** de la trésorerie.

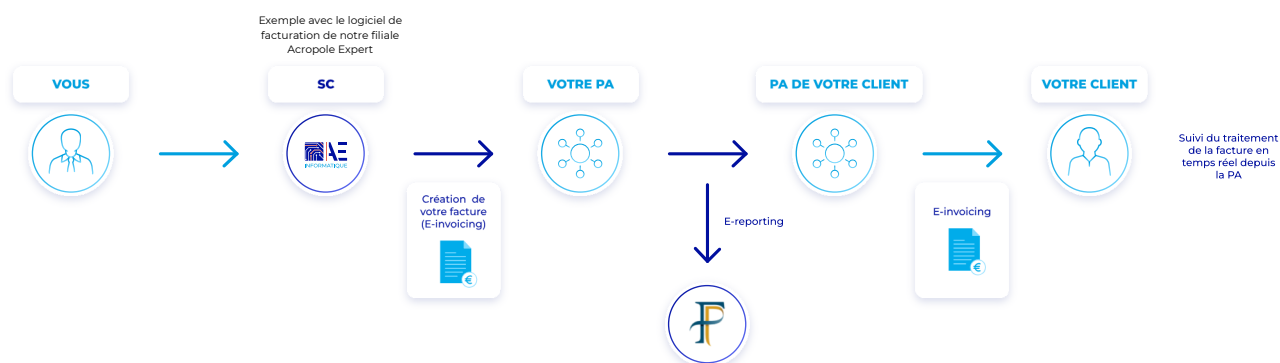


ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

La réussite du déploiement dépend aussi de l'adhésion des équipes. **Les utilisateurs doivent comprendre les nouveaux circuits de facturation, les outils utilisés et les bonnes pratiques à adopter.**

Pour les entreprises, l'enjeu sera d'accompagner les équipes administratives, comptables et commerciales afin de garantir une adoption fluide, de limiter les erreurs et de sécuriser le traitement des factures au quotidien.

LE FONCTIONNEMENT



La facturation électronique repose sur un échange structuré entre le fournisseur, sa solution de facturation, une Plateforme Agréée, le client et, selon les cas, l'administration fiscale.

Contrairement à une facture PDF envoyée par e-mail, une facture électronique doit contenir des données structurées permettant son traitement automatique. Elle peut être transmise dans différents formats conformes, comme Factur-X, UBL ou CII.

CRÉATION DE LA FACTURE

Le fournisseur crée sa facture dans son logiciel de facturation.

Elle contient les mentions obligatoires, les données client/fournisseur, les montants et la TVA.



TRANSMISSION À LA PLATEFORME

La facture est envoyée à une Plateforme Agréée, directement ou via une Solution Compatible.

La plateforme contrôle, sécurise et transmet la facture.

RÉCEPTION PAR LE CLIENT

Le client reçoit la facture via sa propre **Plateforme Agréée**. Il peut ensuite la valider, la refuser ou l'intégrer dans sa comptabilité.



SUIVI DES STATUTS

Chaque facture suit un **cycle de vie** : déposée, reçue, rejetée, mise en paiement ou payée. Ce suivi améliore la traçabilité et limite les litiges.

TRANSMISSION DES DONNÉES

Certaines données sont transmises à **l'administration fiscale**. Elles relèvent de l'e-invoicing ou de l'e-reporting, selon le type d'opération.



ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

La facture est conservée dans un **format conforme**. L'archivage électronique garantit son intégrité et sa disponibilité en cas de contrôle.



Une facture envoyée par email ne peut être considérée comme une facture électronique au sens de la loi. Elle doit être éditée au format normé via un logiciel de facturation ET être transmise via une Plateforme Agréée (PA)

LES AVANTAGES

La facturation électronique ne répond pas seulement à une obligation réglementaire. Elle permet aussi **d'améliorer la gestion quotidienne des factures, de réduire les tâches manuelles et de renforcer la fiabilité des échanges.**

POUR LES ENTREPRISES

Les entreprises bénéficient d'un traitement **plus rapide et plus sécurisé de leurs factures**. La facturation électronique permet de **réduire les erreurs** de saisie, de limiter les doublons, de mieux suivre les statuts de facture et d'améliorer la gestion des paiements. Elle contribue aussi à diminuer les coûts liés à l'impression, à l'envoi postal et au traitement manuel.



POUR L'ADMINISTRATION

Pour l'administration fiscale, **la réforme facilite la transmission et l'exploitation des données**. Elle permet un meilleur suivi des transactions, renforce la lutte contre la fraude à la TVA et améliore la fiabilité des informations déclarées.



LES PLATEFORMES AGRÉÉES

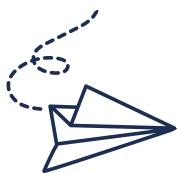
Les Plateformes Agréées (PA) sont des plateformes privées immatriculées par l'administration fiscale.

Elles permettent aux entreprises d'émettre, de recevoir et de transmettre leurs factures électroniques dans un cadre conforme à la réforme.

Elles jouent un rôle central dans le traitement des flux, la transmission des données et le suivi du cycle de vie des factures.

TRANSMETTRE VOS FACTURES

- Émission et réception des factures
- Transmission sécurisée entre acteurs
- Gestion des formats conformes



SUIVEZ VOS FLUX

- Suivi du cycle de vie des factures
- Traçabilité des échanges

GARANTISSEZ VOTRE CONFORMITÉ

- Transmission des données
- Archivage/ Sécurisation

COMMENT CHOISIR SA PA

Le choix d'une Plateforme Agréée doit tenir compte de plusieurs critères : **la compatibilité avec les outils existants, les fonctionnalités proposées, la simplicité d'utilisation, le niveau de sécurité, l'accompagnement et le coût.** Pour les entreprises, l'objectif est de choisir une plateforme capable de sécuriser l'émission, la réception et le suivi des factures électroniques, tout en s'intégrant facilement à leur organisation.



Une Plateforme Agréée ne se limite pas à transmettre des factures. Elle peut aussi proposer des services complémentaires pour automatiser, contrôler et sécuriser les flux : GED, paiement, circuits de validation, module de facturation, export automatique ou reconnaissance par IA. **Voir les PA immatriculées**

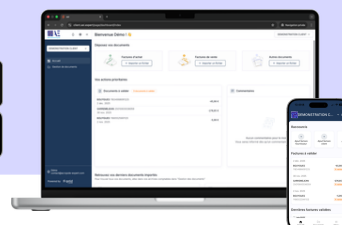


PA FIMECO INGENEO BY SEPTEO : VOTRE PORTAIL FACTURE ÉLECTRONIQUE

Un portail unique pour réceptionner et émettre vos factures en toute conformité.

Statuts, validations (3 niveaux) et mini GED : tout est pensé pour garder un suivi clair.

DÉCOUVRIR LA PA



LES SOLUTIONS COMPATIBLES

Les Solutions Compatibles (SC) sont des logiciels qui permettent de préparer, générer et traiter les factures électroniques.

Elles facilitent la connexion entre les outils utilisés par l'entreprise et la Plateforme Agréée choisie. Contrairement aux Plateformes Agréées, elles ne remplacent pas le point de passage réglementaire. Leur rôle est d'intégrer la facturation électronique dans les usages quotidiens.

PRÉPARER VOS FACTURES

- Création de factures avec les données obligatoires.
- Génération de formats compatibles

CONNECTEZ VOS FLUX

- Lien entre vos logiciels métiers et votre Plateforme Agréée.

INTÉGREZ LES DONNÉES

- Récupération automatique des factures reçues.
- Intégration des données dans vos outils de gestion et de comptabilité.



COMMENT CHOISIR SA SC

Le choix d'une Solution Compatible doit tenir compte de vos outils existants, de sa capacité à se connecter à une Plateforme Agréée, de sa simplicité d'utilisation et du niveau d'automatisation proposé. Pour les entreprises, l'objectif est de fluidifier la gestion des factures, de limiter les ressaisies et de sécuriser les échanges avec les clients et fournisseurs.

NOTRE FILIALE ACROPOLE EXPERT INFORMATIQUE PROPOSE DES SOLUTIONS COMPATIBLES (SC) :

Les logiciels métiers de notre filiale informatique Acropole Expert sont des Solutions Compatibles dans le cadre de la réforme de la facturation électronique.



L'ANNUAIRE

Le Portail Public de Facturation (PPF) joue **un rôle d'infrastructure** dans la réforme. En 2026, il **sert surtout à centraliser l'annuaire** (référentiel des entreprises et de leur plateforme de réception) et à **collecter certaines données transmises** par les Plateformes Agréées.

En pratique, les flux opérationnels (réception/émission, statuts, traçabilité) passent par les Plateformes Agréées, via une Solution Compatible côté logiciel.

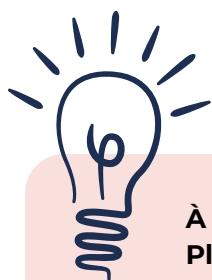
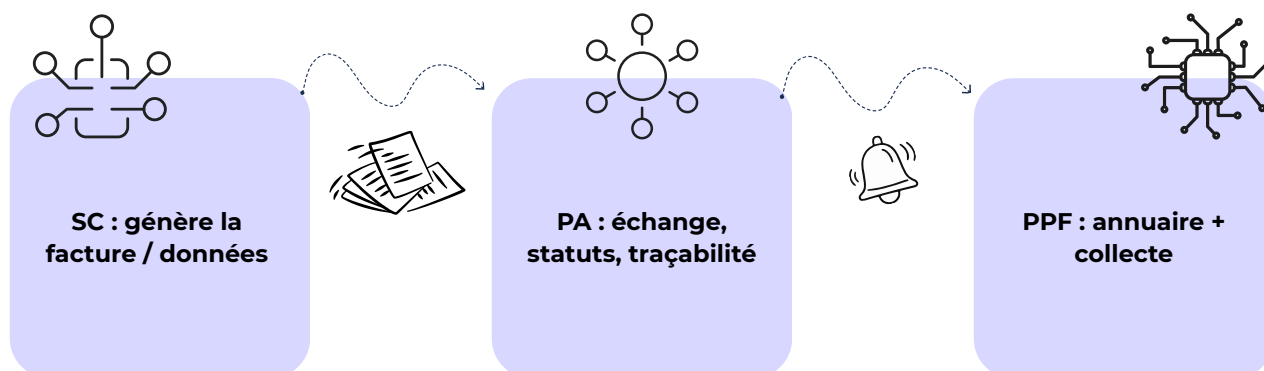
CENTRALISER L'ANNUAIRE

Le PPF alimente l'annuaire permettant d'identifier la plateforme de réception d'une entreprise et de faciliter le routage des échanges.

COLLECTER LES DONNÉES

Le PPF reçoit certaines données de facturation / e-reporting transmises par les Plateformes Agréées, afin de les mettre à disposition de l'administration.

EN RÉSUMÉ



À retenir : le PPF structure (annuaire + collecte), mais ce sont les Plateformes Agréées qui gèrent les flux (réception/émission, statuts, traçabilité).

LES RISQUES ENCOURUS

Depuis le 1er septembre 2026, le sujet n'est plus seulement réglementaire : il est opérationnel.

Ne pas être en règle peut entraîner des conséquences concrètes : sanctions financières, blocage des flux, retards de traitement et perte de visibilité sur les factures. Les entreprises doivent être capables de recevoir, émettre et transmettre leurs factures dans un parcours clair et conforme.



PDF par mail ≠
facture électronique.

Pour être conforme,
il faut avoir sa PA et
utiliser une SC si besoin.



SANCTIONS FINANCIÈRES

Une facture qui n'est pas émise au format électronique par une entreprise soumise à l'obligation d'émission peut entraîner une **amende de 50 € par facture**, avec un plafond de 15 000 € par an.

Le non-respect des obligations de transmission des données de transaction ou de paiement peut aussi entraîner une **amende de 500 € par transmission**, également plafonnée à 15 000 € par an.



ABSENCE DE PLATEFORME AGRÉÉE



Une entreprise qui ne choisit pas de Plateforme Agréée pour recevoir ses factures peut être **mise en demeure de se mettre en conformité sous 3 mois**.

Si la situation persiste, une amende de 500 €, puis de 1 000 € tous les 3 mois, peut être appliquée.



DÉSORGANISATION DES FLUX

Sans outils adaptés, les factures peuvent être mal reçues, rejetées ou traitées en retard.

Cela peut provoquer des ressaisies manuelles, des erreurs, des litiges fournisseurs et une perte de visibilité sur les paiements..

MISE EN OEUVRE ET TRANSITION

La facturation électronique est en vigueur : l'enjeu est désormais de vous mettre en règle sans bloquer votre activité.

Depuis le 1er septembre 2026, toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques. Les grandes entreprises et les ETI doivent également les émettre. Les PME, TPE et micro-entreprises doivent le faire à partir du 1er septembre 2027. Chaque entreprise doit désigner une Plateforme Agréée, directement ou via une Solution Compatible, pour gérer ses factures ou déclarer ses données.

LES ÉTAPES CLÉS

01

AUDITER SES FLUX

Identifier les factures émises et reçues, les volumes, les outils utilisés et les circuits de validation existants. **Objectif : comprendre comment circulent les factures aujourd'hui.**

02

FIABILISER SES DONNÉES

Vérifier les bases clients et fournisseurs : SIREN, adresses, TVA intracom, coordonnées et informations obligatoires. **Objectif : limiter les rejets et les erreurs de traitement.**

03

CHOISIR SA PLATEFORME AGRÉÉE

Sélectionner une Plateforme Agréée adaptée aux besoins de l'entreprise. **Objectif : sécuriser l'émission, la réception et la transmission des données.**

04

CONNECTER SES OUTILS

Vérifier la compatibilité des logiciels de facturation, de comptabilité, de gestion ou de GED avec la plateforme choisie.

Objectif : automatiser les flux et éviter les ressaisies manuelles.

05

FORMER LES ÉQUIPES

Accompagner les utilisateurs sur les nouveaux processus, les statuts de facture et les bonnes pratiques.

Objectif : faciliter l'adoption et réduire les erreurs.

06

TESTER AVANT L'ÉCHÉANCE

Réaliser des tests de réception, d'émission et de suivi des factures, puis surveiller les statuts et les rejets.

Objectif : repérer et corriger rapidement les blocages, et conserver les preuves de vos démarches.



Le point clé, c'est l'organisation avant l'outil.

La facture électronique fonctionne bien si vous fixez d'abord un cadre clair : qui reçoit, qui contrôle, qui valide, et où sont stockées les pièces. Ensuite seulement, vous connectez les outils (SC + PA) et vous lancez un pilote sur quelques flux/dossiers.

L'objectif : **repérer les blocages tôt**, ajuster les rôles et les circuits, puis déployer progressivement avec une **organisation stable** et une traçabilité fiable.

En résumé : **piloter, tester, généraliser et documenter vos démarches.**

CONCLUSION

La facturation électronique est entrée en vigueur le 1er septembre 2026. L'enjeu est désormais de vous mettre en règle si ce n'est pas encore fait, et de préparer l'échéance d'émission de septembre 2027 si vous êtes une PME, une TPE ou une micro-entreprise.

Pour les entreprises, cette transition est une opportunité de moderniser les processus, de sécuriser les flux et de gagner en efficacité.

Nos équipes accompagnent cette évolution en facilitant la connexion avec les Plateformes Agréées, le traitement des factures et le suivi des flux.

La facture électronique ne se résume pas à « changer de format ». Elle impose un nouveau cadre d'échange, avec des rôles bien distincts et une organisation à sécuriser. **Pour réussir la transition, l'essentiel est d'agir avec méthode** : clarifier vos flux, fiabiliser vos données, tester, et conserver les preuves de vos démarches.

Chez FIMECO Walter France, nous vous accompagnons avec **un écosystème complet autour de notre Espace Client, doté de sa propre Plateforme Agréée**, conforme à la réforme de la Facture Electronique.

L'objectif : **être conforme, garder un suivi clair et pouvoir démontrer votre démarche.**



À retenir : **il vaut mieux vous y mettre maintenant que subir des blocages plus tard.**

Le plus efficace, **c'est de lancer un pilote** (quelques flux / quelques dossiers), **puis de déployer avec une méthode claire**. Vous sécurisez la conformité, vous gardez un suivi fiable, et vous pouvez montrer votre démarche si l'administration vous sollicite.

PME, TPE et micro-entreprises : vous avez jusqu'au 1er septembre 2027 pour émettre. Profitez de ce délai pour vous organiser.



DÉCOUVRIR LA PA FIMECO

La Plateforme Agréée
by Ingeneo

[Découvrir](#) →

FIMECO WALTER FRANCE

LE GUIDE DE MISE EN CONFORMITÉ

www.fimeco-walter-allinial.com

